

SARL AC Jean-Philippe ROMERO

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 30/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	132 494	121 511	10 983	0,20	22 880	0,43
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation	1 163 119		1 163 119	21,06	1 088 481	20,66
Créances rattachées à des participations	2 324 753		2 324 753	42,08	2 219 152	42,12
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total de l'actif immobilisé (III)	3 620 366	121 511	3 498 855	63,34	3 330 513	63,21
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	188 462		188 462	3,41	257 161	4,88
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	29 931		29 931	0,54		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46		46	0,00	7	0,00
. Autres					24 628	0,47
Charges constatées d'avance	712		712	0,01	633	0,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres	700 000		700 000	12,67		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 106 086		1 106 086	20,02	1 655 828	31,43
Total de l'actif circulant (IV)	2 025 237		2 025 237	36,66	1 938 256	36,79

SARL AC Jean-Philippe ROMERO

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 30/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	5 645 603	121 511	5 524 092	100,00	5 268 769	100,00

SARL AC Jean-Philippe ROMERO

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 30/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)	21 530	0,39	21 530	0,41
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	470 689	8,52	470 689	8,93
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	2 153	0,04	2 153	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 404 609	79,73	4 071 710	77,28
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	298 596	5,41	356 398	6,76
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	5 197 577	94,09	4 922 481	93,43
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses			168 078	3,19
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	523	0,01	1 050	0,02
Dettes fiscales et sociales	155 822	2,82	173 824	3,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	170 170	3,08	3 336	0,06
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	326 515	5,91	346 288	6,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	5 524 092	100,00	5 268 769	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 524 092,27 E.

Le résultat net comptable est [REDACTED]

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 620 366

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	132 494			132 494
Immobilisations financières	3 307 633	185 206	4 967	3 487 872
TOTAL	3 440 127	185 206	4 967	3 620 366

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 121 511

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	109 614	11 897		121 511
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	109 614	11 897		121 511

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Instal./agenc.divers	86 777	79 380	7 397	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	1 958	1 958	0	5 ans
Mat.bureau &informatique	10 358	9 511	847	3 ans
Mobilier	33 402	30 663	2 739	de 3 à 5 ans
TOTAL	132 494	121 511	10 983	

3.2 - Etat des créances = 2 543 904

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 324 753		2 324 753
Actif circulant & charges d'avance	219 151	219 151	
TOTAL	2 543 904	219 151	2 324 753

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 008

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	1 008
TOTAL	1 008

3.4 - Charges constatées d'avance = 712

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 21 530

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2153	10.00	21 530
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2153	10.00	21 530

4.2 - Etat des dettes = 326 515

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	167 159	167 159		
Fournisseurs	523	523		
Dettes fiscales & sociales	155 822	155 822		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 010	3 010		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	326 515	326 515		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 121 835

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	65
Dettes fiscales & sociales	118 781
Autres dettes	2 989
TOTAL	121 835

AC JEAN-PHILIPPE ROMERO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 21 530,00 euros
Siège social : 36 rue Tourat
33000 BORDEAUX
438 909 525 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 298 596,29 euros de la manière suivante :

- **Origine**

Bénéfice de l'exercice 298 596,29 euros

- **Affectation**

A titre de dividendes aux associés 21 265,00 euros

Soit 9,88 euros par part.

Le solde, en totalité au compte « autres réserves » 277 331,29 euros

Qui s'élève ainsi à 4 664 922,35 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21 265,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 06 mai 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Gérant
Jean-Philippe ROMERO

DocuSigned by:

AA904E1637F741F...